

Je ne crois pas qu'il soit utile d'expliquer le mécanisme ou les principaux éléments du bill, parce que je l'ai fait de façon détaillée en février dernier. En outre, le bill lui-même est clair et relativement simple et je suis reconnaissant au bureau du conseiller parlementaire de l'aide et des conseils qu'il a donnés aux rédacteurs. Il y a cependant deux choses à souligner et je pourrais peut-être en parler brièvement tout de suite.

● (1610)

Premièrement, les annexes du bill représentent l'échéancier, si on veut, qui est proposé pour la révision obligatoire des programmes et organismes actuels. Il se peut que le comité qui, comme je l'ai dit, devrait procéder à cette révision soit mieux placé pour établir cet échéancier. Dans ce cas, je suis certain que ce serait également très compatible avec les principes exposés dans le bill.

Deuxièmement, il sera nécessaire de doter le comité d'un personnel de soutien compétent qui l'aidera dans l'évaluation générale des programmes et des organismes qu'il sera nécessaire d'effectuer. En raison des restrictions imposées à la rédaction des bills d'initiative privée, je ne pouvais pas y inclure cette disposition très importante et même nécessaire. Comme tous le savent, nous ne sommes pas autorisés à prévoir dans nos bills l'affectation ni même la constitution de fonds. Cependant, si la Chambre doit adopter le principe de la dissolution des organismes fédéraux, il faut que le comité ou la procédure selon le cas possède les pouvoirs nécessaires à cet égard.

A ce propos, je sais que bien des personnes estiment que la tâche d'examiner tous et chacun des programmes et des organismes du gouvernement engendrerait elle-même un appareil bureaucratique énorme. Si nous n'appliquons pas ce principe, nous ne saurons jamais s'ils ont raison. Mon expérience m'a enseigné que l'évaluation proprement dite des programmes n'est pas considérée comme un moyen de mettre fin à certains programmes gouvernementaux qui n'ont plus leur raison d'être.

A mesure qu'un gouvernement prend de l'ampleur, le niveau de ses dépenses de financement obligatoire s'élève aussi. Les dépenses de gestion augmentent, de sorte qu'il reste de moins en moins d'argent pour entreprendre de nouveaux projets ou pour faire face à de nouveaux besoins. Cette observation se vérifie particulièrement dans un pays en pleine croissance et en pleine expansion comme le Canada, qui doit faire face à de nombreux problèmes liés à sa géographie. Le genre de mesure législative que je propose vise à équilibrer les fonds alloués aux organismes et aux programmes établis il y a des années et qui doivent faire face à des priorités et à des besoins nouveaux dans les années 70 et 80.

A mesure que les fonds se font de moins en moins abondants, les programmes et les services essentiels doivent être appliqués de façon plus économique et plus efficace. Le processus de dissolution pourrait fournir le moyen d'assurer un contrôle plus rigoureux des fonds publics.

On ne devrait cependant pas considérer ce processus tout simplement comme le moyen de réduire les dépenses gouvernementales. Bien que ce soit certes là l'un des objectifs de cette approche et de ce genre de loi, ce n'est pas le seul. Tout aussi importante est la nécessité de rendre le gouvernement à nouveau vraiment responsable devant le peuple canadien. Les

### *Dissolution des organismes fédéraux*

Canadiens commencent, on le comprend, à trouver qu'ils deviennent les serviteurs et non les bénéficiaires de notre forme de gouvernement. Peut-être ce sentiment est-il le plus fort à ce moment-ci de l'année où nous sommes forcés de nous soumettre à cette forme de supplice de l'eau propre au Canada et qui consiste à produire sa déclaration d'impôt sur le revenu. Il n'y a pas que les formulaires de déclaration d'impôt, c'est toute la gamme des activités du gouvernement qui sont devenues si complexes qu'il a fallu créer des services supplémentaires rien que pour expliquer aux Canadiens où ils peuvent obtenir de l'aide pour comprendre les fonctions et les activités des organismes du gouvernement et des programmes qu'ils administrent.

Comme mon très éminent et très estimé collègue, le député d'Halifax (M. Stanfield) l'a dit, il est peut-être trop tard pour reprendre en main l'appareil gouvernemental et en maîtriser la complexité. Je suis d'accord avec lui à cette nuance près que je ne pense pas qu'il soit trop tard pour essayer. Il a peut-être raison, mais j'espère que non.

Le gouvernement a tellement compliqué la vie des chefs de petites entreprises qu'il a dû créer un bureau spécial pour diminuer la paperasserie. Ma secrétaire a sur son téléphone un collant qui dit: «Si vous ne comprenez pas, appelez-nous, nous vous expliquerons de quoi il s'agit». Cela émane d'un bureau chargé d'expliquer ce qu'est la paperasserie. Seigneur, où va-t-on? Ce bureau fournit même de petits collants rouges portant son numéro de téléphone que l'on peut apposer sur le téléphone pour s'y référer rapidement. Pouvez-vous imaginer ce collant à côté des autres numéros à appeler en cas d'urgence, comme la police, les pompiers, l'ambulance et ainsi de suite?

**Une voix:** Ils ont la plus grosse machine Xerox imaginable.

**M. Forrestall:** La plus grosse machine Xerox au monde n'en viendrait pas à bout. Le problème est grave au stade où nous en sommes. Me permettra-t-on de m'arrêter un instant ou deux pour illustrer la situation: Petro-Canada a été créé agence du gouvernement habilitée à traiter avec les gouvernements des autres pays dans le but exprès d'obtenir du pétrole brut et d'en assurer le transport. Vous le savez notre pays n'est pas sûr de ses approvisionnements pour des raisons tout à fait inexplicables. Une industrie nous dit d'une part, que nous pouvons suffire à nos besoins pour des générations à venir, mais que d'autre part nous n'avons pas le système de transport voulu. Des millions de Canadiens vivent à l'est de la vallée de l'Outaouais, où nous siégeons aujourd'hui, à la merci des caprices d'étrangers étant donné l'incertitude de nos approvisionnements de combustible pour chauffer nos maisons et d'essence pour faire rouler nos automobiles. Cette année, nous paierons tout près de 4 milliards de dollars à des cartels étrangers pour le transport de nos importations et de nos exportations, transport qui échappe entièrement à notre contrôle.

Depuis sa création, Petro-Canada n'a pas procuré un seul gallon de pétrole aux gens de l'est du Canada. C'est pourtant pour cela qu'on l'a créée, bon Dieu! J'affirme très calmement qu'il faudrait saborder Petro-Canada. Je crois qu'il faudrait démanteler cette société, ou bien la forcer à travailler à la réalisation de l'objectif pour lequel on l'a créée, à savoir approvisionner en pétrole les raffineries de l'est du Canada. Je cite ce cas à titre d'exemple typique. Si Petro-Canada avait été examinée à la loupe par un comité permanent de la Chambre